

LA MINUTE NUMÉRIQUE

DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE



Prérequis

- Utiliser un ordinateur, un smartphone ou une tablette
- Disposer d'une connexion internet
- Disposer d'un compte FranceConnect

Etapes

Allez sur le site Service-Public.fr

Dans la section "Papiers - Citoyenneté", cliquez sur "Acte de naissance".

Sélectionnez votre mairie de naissance.

Remplissez le formulaire avec les informations requises.

Validez votre demande en cliquant sur "Envoyer".

étape 1 : Accéder au site Service public

Rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>

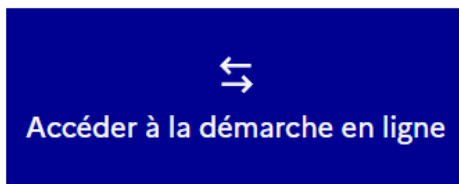
Ce service en ligne permet de demander à la commune du lieu de naissance un **acte de naissance** d'une personne de **nationalité française** née en France métropolitaine ou dans l'un des départements ou territoires d'outre-mer.

Mais **attention**, certaines communes ne proposent pas ce téléservice. Dans ce cas, vous pouvez faire votre demande par courrier ou en vous rendant sur place pour les trois documents suivants :

- Soit une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de l'acte de naissance)
- Soit un **extrait avec filiation**
- Soit un **extrait sans filiation**

Cette démarche est gratuite

étape 2 : Accéder à la démarche en ligne



- Vous devez vous connecter avec FranceConnect.

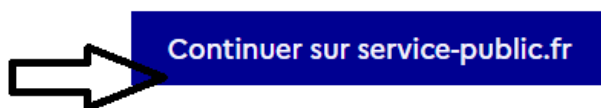


(Voir le tuto "Création d'un compte FranceConnect" si besoin)

- Cliquez sur l'un des services (impôts, ameli, la poste...)
- Saisissez vos identifiants France Connect et validez (pour ameli.fr, un code vous sera envoyé sur votre boîte mail)
- Cliquez ensuite sur "Continuer sur service-public.fr"

Vous allez vous connecter en tant que :

testeur testeur



- Renseignez votre commune de naissance
- la nature de votre demande
- Puis cliquez sur suivant

1 Votre démarche

2 L'acte demandé

3 Vos informations

4 Vérification et envoi

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Votre démarche

Vous souhaitez faire une demande d'**acte de naissance**.

Dans quelle commune la naissance a-t-elle eu lieu ?

* Code postal / Localité (Exemple : 35510 CESSON SEVIGNE)

Q

Pour quelle démarche ou évènement de vie avez-vous besoin de cet acte ?

* Motif de votre demande

Carte nationale d'identité ou passeport

REPRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

Attention

Si la personne concernée par l'acte est **née dans un État devenu indépendant** (par exemple, Algérie, Tunisie, Maroc), il faut faire la demande d'acte de naissance via le [service en ligne dédié aux personnes nées à l'étranger](#).

- Saisissez vos informations
- Vérifiez le récapitulatif
- N'oubliez pas de cocher la case de validation et faite suivant

étape 3 : Vérification et envoi

Vous pouvez mettre à jour vos informations à destination des services publics avant de valider

Demande d'acte de naissance

1 Votre démarche

2 L'acte demandé

3 Vos informations

4 Vérification et envoi

Envoyer ma demande

Pour gagner du temps lors de votre prochaine démarche, nous vous conseillons de :

- Mettre à jour mon compte service-public.fr avec les informations renseignées dans cette démarche

Envoyer >

Votre message a été transmis, vous pouvez :

- Consulter votre boîte mail pour voir le récapitulatif de votre demande
- Donner votre avis sur la démarche que vous venez d'effectuer
- Télécharger en pdf votre demande

Demande d'acte de naissance

1 Votre démarche

2 L'acte demandé

3 Vos informations

4 Vérification et envoi

✓ Merci, votre demande a été transmise.

Votre dossier a été transmis le 28/06/2024 à 13:25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse

@gmail.com, un message de confirmation de transmission de votre dossier.

La référence de votre dossier

Cette référence doit être conservée.

Elle vous sera utile lors de vos éventuels échanges pour le suivi de votre demande avec la commune concernée.

Dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à consacrer 1 à 2 minutes à ce sondage

Je donne
mon avis

SERVICES
PUBLICS+

Le document ci-après a été enregistré dans le porte-documents de votre compte service-public.fr. Vous pouvez également le télécharger en cliquant dessus.



étape 4 : Réception de votre document

Le document est ensuite transmis par courrier en **quelques jours**.

Le délai peut varier en fonction du traitement de la demande par les services de la mairie et du temps d'acheminement du courrier.

 **BON À SAVOIR**

Si vous ne faites pas la demande en ligne, vous pouvez **la faire par courrier ou en vous rendant sur place**. La demande est à faire auprès de la mairie de votre commune **de naissance**.